

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 201214-15)**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

*L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFLET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**LOI SRU – ENGAGEMENT COMMUNAL SUR L'OBJECTIF 2020-2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante les modalités de la loi SRU, qui impose aux communes la réalisation de logements locatifs sociaux (LLS) en application de l'article L302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Un nouveau projet de PLH 2020-2025 a été arrêté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 1er février 2020. Il fixe l'objectif à une production de 408 logements (dont 264 logements sociaux) ce qui implique pour la Commune la réalisation de 44 logements par an portant ainsi l'objectif annuel du bilan triennal 2020-2022 à 132 logements sociaux.

*Oui l'exposé de Monsieur le Maire et considérant la volonté de la Municipalité de poursuivre l'effort de production des logements sociaux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, s'engage vis-à-vis de l'objectif minimal présenté de 132 logements sociaux sur la période 2020-2022.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2020  
et publication ou notification du 22 DEC. 2020

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».